



## Charges locatives

-----  
Par kadia

Bonjour,

Le bailleur social a fait intervenir une entreprise pour des réparations de fenêtre, volets etc.

Il ne m'avait pas indiqué que ce serait à ma charge, puis me demande 150 euros sans m'avoir montré de devis au préalable.

Je conteste cette pratique de faire des réparations et de mettre le locataire devant la fait accompli sans qu'il ne soit prévenu du montant qui lui sera facturé.

La loi impose t'elle au bailleur de recueillir le consentement du locataire sur un devis auquel il s'engagerait?

Que puis je faire pour ne pas payer cette somme?

Je vous en remercie

-----  
Par janus2

Bonjour,

Est-ce vous qui aviez demandé à votre bailleur de faire ces travaux ?

-----  
Par kadia

Je n'ai pas eu le choix de l'entreprise.

J'ai indiqué au bailleur des dysfonctionnements qui ne pouvaient être repérés pour certains lors de l'état des lieux